

MAIRIE  
de  
CROISY SUR EURE

**Délibération**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le vendredi 11 janvier 2019**

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Marie-Annick LE BOURNAULT, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN,  
Pouvoir : Ariane de LAVILLEON pouvoir à Jean Michel de MONICAULT  
Excusée: Julie TACCOEN,  
Absent : Jean François CARRIERE

Nombre de conseillers en poste : 10  
Nombre de présents : 7  
Nombre de pouvoir : 1  
Nombre de votants : 8

Le onze janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heure trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Date de convocation** : le 30 décembre 2018

**Nomination d'un secrétaire** : Cyril Garreau, avec assistance de Julie Leroy, secrétaire de mairie

- 1. Approbation du compte rendu du 15 décembre 2018** : le conseil vote à l'unanimité l'approbation du conseil du 15 décembre.
- 2. Vœux du maire aux conseillers** : le maire transmet les vœux de tous ceux envoyés en mairie que ce soient les officiels comme les particuliers. Il souhaite à tous les conseillers ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans leurs projets personnels et professionnels. Il souhaite que cette année soit aussi une année propice et fructueuse dans les projets de la commune dans une ambiance constructive et fraternelle. Il distribue un recueil retraçant depuis 1996 les vœux de la commune.
- 3. Bilan des conseils municipaux de l'année** : le recueil des synthèses et résumés des conseils municipaux de l'année est distribué à chacun. Ce document fait la liste des actions faites et délibérations prises.
- 4. Bilan comptable au 18 décembre 2018** :
  - ✓ En fonctionnement, l'équilibre s'établit comme suit :

	Voté au BP	réalisé	disponible
Dépenses	253 640.78 €	206 731.70 €	46 909.08 €
recettes	253 640.78 €	190 054.10 €	63 586.68 €
Bilan		16 677.60 €	16 677.60 €

- ✓ En investissement :

	Voté au BP	réalisé	disponible
Dépenses	285 674.45 €	71 955.40 €	213 719.05 €
recettes	285 674.45 €	47 605.22 €	238 069.23 €

- ✓ Reste à réaliser :
  - Chemin des vieilles pâtures (accès propriété derrière l'église) : 3600€ à reporter sur demande de Subvention DETR 2019
  - Travaux de réalisation du chemin entre Croisy et Saint Aquilin. (Une partie des sommes comptabilisée dans ce projet ont été financée sur le chapitre « entretien de voirie en fonctionnement)
  - Voie douce : (101 000€ TTC-facture TPN à régulariser dès la fin des travaux prévue fin janvier)
  - Tentes Trigano : 2000€ (facture 1861 € TTC à régulariser)
  - Mobiliers (bacs à sel) : 1820 € TTC (livrés non encore payés)

#### 5. Dossiers investissements engagés en 2018 (rappel des actions terminées ou en cours) :

- ✓ Radars pédagogiques, installés et payés (petit problème de décharge des batteries résolue par manque d'alimentation des panneaux solaires) ; changement des batteries par Le Brun Marie)
- ✓ Roue du moulin : finalisation du dossier pour retour au département après fin des travaux dossier photos, certificat de versement, ordres de service, communiqués de presse et lettre aux habitants, support de l'AMSE au projet... ) envoi des demandes de paiement des subventions au département et à la S NA . Utilité de l'appui de l'AMSE pour obtenir les 10 % de subventions supplémentaires).
- ✓ Cheminement voie piétonne de Ménilles à l'église : fin des travaux prévus à la fin du mois de Janvier. La voie douce entre Ménilles et l'impasse du Bêchet est terminée ; certains poteaux bois sécurisant l'entrée du chemin pédestre au entrées des prés, doivent être posés en semaine 2 ; dans l'ensemble chantier sans soucis avec seulement quelques soucis avec des riverains mécontents de l'aménagement devant chez eux. Par contre nous avons eu de nombreuses félicitations de personnes venant se promener dans la vallée et nous félicitant pour la beauté et la qualité des travaux réalisés.
- ✓ Chemin pédestre entre Croisy et Saint Aquilin du fond de vallée (subventions acquises) : Coté des actions de responsabilité de Croisy, pose d'une barrière d'interdiction de passage au bout du chemin des vieilles pâtures aux véhicules à moteur et remise en état de ce chemin (des vieilles pâtures) et celui des fontaines; abattage des arbres morts et dégagement de la parcelle nécessaire au passage des promeneurs (cheminement) entre la fin du chemin des fontaines et le territoire de Saint Aquilin. Lancement par Pacy de l'achat des parcelles nécessaire au tracé.
- ✓ Boucle B (demande de subvention en cours) : Débroussaillage et nettoyage le long du fossé du bras mort dans tout le bois ; Accord de Patrick de Monicault pour céder la bande de 4 m de son terrain (B28) pour la réalisation du chemin de la boucle B ; accord de M Collignon pour céder la bande nécessaire à la jonction entre le chemin des sablons et le bras du Bechet. C'est maintenant son fils qui reprend les rênes de l'affaire (Kahler France).

Le maire après cette présentation, demande au conseil de voter une délibération pour l'autoriser à lancer le bornage des parcelles à acquérir (Patrick de Monicault et Collignon) et faire établir des devis pour la réfection du vannage au bout du chemin des Sablons suite à un accord de financement par le Syndicat de Rivière et l'association des riverains (ASCO) pour la restauration du vannage faisant partie de la propriété du moulin du Bechet. Le financement sera à négocier avec Cyril Colignon, propriétaire du vannage.  
Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour réaliser ces actions.

- ✓ Chauffage et mise aux normes de l'électricité de l'église (terminés) : satisfaction de tous ceux qui ont participé à l'inauguration de la crèche et du pot de l'amitié qui a suivi. Bravo aux nouveaux participants du comité des fêtes pour leur animation

#### 6. Planification des points clefs 2019

désignation (liste non exhaustive)	Plannification des actions de l'année 2019												
	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	octobre	nov	déc	janv-19
Bilan de l'année 2018													
Bilan comptable 2018	1er bilan provisoire												
vote des restes à réaliser													
reflexions sur les projets des investissements 2018		01-févr-19											
finalisation technique et financière des demandes de subventions pour les investissements retenus	pour rappel, deux projets pré déposés (la boucle B du fond de vallée et les trottoirs entre la mairie et le pont du moulin )												
Travaux fleurissement	présentation du projet d'aménagement de la commune		préparation des massifs et entretien des mobiliers de la commune	plantation. Semaine 17 et 18		passage jurys (secteur et départemental)							
PLU - Urbanisme	commission Urbanisme à programmer tous les trimestre (Hervé Moinet)												
bilan comptable		02-févr-18											
orientation budgétaire		02-févr-18											
stratégie d'investissement et de financement : choix des projets à mener		02-févr-18											
orientation consolidée CA et BP 2019			02-mars										
vote du CA et du BP													

### 7. Vote ouverture de crédit sur budget 2019 (1/3 du BP 2018)

Afin de pouvoir continuer à prendre en compte les dépenses de fonctionnement de 2019, le maire propose de voter la possibilité de réaliser avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses courantes de fonctionnement à hauteur de 1/3 de celles de 2018 soit 84 333 €

### 8. Vote des restes à réaliser 2018 sur budget 2019

Afin de pouvoir financer les restes à réaliser d'investissement de 2018, le conseil vote (à l'unanimité) le report d'investissement des restes à réaliser du budget 2018 qui seront retranscrits dans le budget primitif des investissements 2019 en dépenses et en recettes, à savoir :

- Chemin des vieilles pâtures (accès derrière l'église) : 3600€ à reporter sur BP 2019 avec demande de Subvention DETR 2019
- Travaux d'enfouissement des réseaux chemin des alouettes et éclairage public
- Voie douce : (101 000€ TTC) pour paiement des travaux en cours, dès qu'ils seront terminés et ceux devant être terminés en février 2019 et paiement achat bande de terrain Van Lith (3000€) et frais de notaire. - Tentes Trigano : achat de deux chapiteaux pour la somme de 2000€ (facture 1861 € TTC)
- Mobilier urbain : achat de 3 bacs à sel pour la somme de 2000 € TTC (1820 € TTC)

### 9. Liste des projets d'investissements qui seront menés en 2019.

Nous aurons à en discuter au moment de l'élaboration du budget primitif 2019 (mars 2019).

Les projets qui pour l'instant sont en cours d'élaboration et qui impacteront nos dépenses de notre budget sont :

- Financement des travaux de mise en souterrain du réseau ENEDIS (chemin des alouettes et du Haut Croisy). Les travaux ne sont pas terminés attente facturation de la part commune par le SIEGE. Destruction de la tour mardi 15 et mercredi 16 janvier. Facture du SIEGE prévue en mars.
- Aménagement du fond de vallée (jonction Croisy/ Saint Aquilin) avec Pacy et Ménilles. Pas de planning de travaux encore disponible → en attente.
- Aménagement boucle B (chemin des sablons avec création d'une passerelle pour la traversée du bras du Bechet, et aménagement chemin piétons le long de la parcelle B28 et B27 (accord du propriétaire pour vendre une bande 4 m le long de la clôture), enfin passage au-dessus du bras mort et retour par le chemin de vieilles pâtures jusqu'à l'église.

(subvention DETR + SNA) et restauration du vannage en mauvaise état (Participation du SIRE 2 et de l'ASCO)

*Le conseil, après délibération en l'absence de Jean Michel de Monicault, donne pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint de pour signer la convention d'achat de la bande de terrain appartenant à Patrick de Monicault permettant de lancer le bornage et tracer les plans et parcelles du cadastre à acquérir.*

- Réfection des trottoirs de la mairie jusqu'au pont du Sagout (subvention DETR + SNA)
- Achat petits matériels (nécessité pour satisfaire les exigences du document unique de protection des risques au travail + exigences de contrôles (APAVES), remise aux normes des installations
- Réfection accès propriété derrière l'église
- Proposition de prendre en charge par la commune au profit de toutes les habitations l'ensemble des branchements et des boitiers pour l'alimentation en haut débit par la fibre optique.
- .....

## 10. Compte rendu des réunions syndicales et de celles de l'Agglo

- ✓ SNA conseil communautaire du 29 décembre 2018
  - Confirmation par arrêté du Préfet sur la modification des statuts de la SNA
  - Démission de Jean Michel Maureille, maire de la commune nouvelle de la Chapelle Longueville, vice-président de la SNA, bureau du SETOM. Remplacement dans les fonctions de vice-président de la SNA chargé de l'environnement et des ordures ménagères par M Yves Rochette. Il devient membre du conseil d'administration du SETOM, du développement durable et est chargé du plan Climat air Energie territorial et de la préservation des milieux naturels.
  - Finances et prospectives : recours à l'emprunt pour établir des lignes de trésoreries, DM.
  - Effectifs du personnel : 509 personnes au 1<sup>er</sup> septembre 2018
  - Développement durable : tirage au sort dans la population de personnes désignées pour participer à la concertation du plan Climat énergie.
  - Transfert d'activités économiques (reprise de certaines zones par la SNA)
  - Mobilité : modification de certains parcours de ramassage scolaire. **Pour Croisy/Vaux**, changement de véhicule avec utilisation d'un minicar de 9 places pour les transports des 7 élèves avec une diminution du cout de 40 782.30€. mais obligation de continuer à prendre en charge l'accompagnatrice.
  - Approbation d'attributions définitives des compensations pour les communes (dont Vexin-sur-Epte)
  - SPANC : remise à niveau des effectifs permanents : approbation du marché de vidange et nettoyage des systèmes d'assainissement autonome avec la société RAOULT suite à expertise approfondie des méthodes et du respect des exigences de traitement des boues d'évacuation.
  - Eau potable : établissement des prix de vente de l'eau en 2019 (1,161 € HT par m3)
- ✓ SIEGE comité syndical du 1<sup>er</sup> Décembre 2018 : les points à l'ordre du jour se décomposent comme suit : Finances, vote du budget primitif 2019, vote d'un emprunt de ligne de trésorerie, discussion sur la transition énergétique, approbation de la diminution de l'enfouissement à 30 % au lieu de 40 % comme auparavant.
- ✓ Syndicat de Voirie  
Compensation SNA, Convention de reversement au Syndicat de Voirie, et délibération du conseil : le maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le rapport établi le 17 septembre 2018 par la commission locale d'évaluation des charges transférées de SNA ;

## Préambule

L'ancienne Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (Cape) versait jusqu'en 2017 une attribution de compensation directement au syndicat de voirie du canton de Pacy-sur-Eure, en complément des contributions communales. La contribution intercommunale, de 71 482 € par an, correspondait à la fiscalité professionnelle touchée auparavant par le syndicat et transférée à l'Agglomération en 2003.

La préfecture met fin à cette tolérance en 2018, considérant qu'il n'est pas possible de verser des attributions de compensation directement à un syndicat.

En conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées de SNA a convenu, dans le rapport établi le 17 septembre 2018, que l'attribution annuelle de 71 482 € serait répartie à compter de l'année 2018 entre les communes membres du syndicat, selon le tableau suivant, puis reversée au syndicat par les communes elles-mêmes, en deux tranches 60% en juin 2019 et 40% en octobre 2019 :

	AC versée par SNA				
BOISSET-les-PREVANCHES	534	<b>Communes</b>	<b>2019 : 60 % en juin 2019</b>	<b>2019 : 40 % en octobre 2019</b>	<b>total 2019</b>
BREUILPONT	15 354	BOISSET LES PREVANCHES	320,40	213,60	534
BUEIL	11 183	BREUILPONT	9212,40	6141,60	15354
CAILLOUET	3 305	BUEIL	6709,80	4473,20	11183
CHAIGNES	6 061	CAILLOUET			
CROISY-sur-EURE	8 741	ORGEVILLE	1983,00	1322,00	3305
FAINS	548	CHAIGNES	3636,60	2424,40	6061
HARDENCOURT-COCHEREL	1 535	CROISY-SUR-EURE	5244,60	3496,40	8741
HECOURT	1 854	FAINS	328,80	219,20	548
LA BOISSIERE	-	HARDENCOURT			
LE CORMIER	455	COCHEREL	921,00	614,00	1535
LE PLESSIS-HEBERT	1 508	HECOURT	1112,40	741,60	1854
MENILLES	9 901	LA BOISSIERE	0,00	0,00	0
MEREY	507	LE CORMIER	273,00	182,00	455
NEUILLY	22	LE PLESSIS HEBERT	904,80	603,20	1508
Pacy-sur-Eure (périmètre de l'ancienne commune de Saint-Aquilin-de-Pacy)	6 836	MENILLES	5940,60	3960,40	9901
VAUX-s-EURE	111	MEREY	304,20	202,80	507
VILLEGATS	1 297	NEUILLY	13,20	8,80	22
VILLIERS-en-DESOEUVRE	1 730	VAUX-SUR-EURE	66,60	44,40	111
<b>TOTAL</b>	<b>71 482</b>	VILLEGATS	778,20	518,80	1297
		VILLIERS EN DESOEUVRE			
		<b>TOTAL</b>	<b>38787,60</b>	<b>25858,40</b>	<b>64646</b>

Par conséquent il convient de garantir le reversement par la commune au syndicat de voirie du canton de Pacy-sur-Eure de la somme de 17 482 € (total de 2018 et 2019) €, correspondant à l'attribution de compensation versée par SNA au titre du transfert de la fiscalité professionnelle, soit :

- 8741 € au titre de l'année 2018, à reverser en une seule fois au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;
- 8741 € au titre de l'année 2019, à reverser en deux fois selon le tableau ci-après :

<p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir ouï l'exposé du maire et délibéré: <b>DECIDE</b> à l'unanimité <b>Article 1 :</b> d'accepter les termes de la convention de reversement d'attributions de compensation pour les années 2018 et 2019, <b>Article 2 :</b> d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure, telle qu'elle figure en annexe de cette délibération, <b>Article 3 :</b> d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits correspondants, à l'article 657348, <b>Article 4 :</b> En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité et de sa notification et/ou de sa publication et/ou de son affichage ; <b>Article 5 :</b> La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Comptable public et à Monsieur le Président du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure ; <b>Article 6 :</b> Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution de la présente délibération.</p>
--

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

- ✓ AMF délibération sur le manifeste de l'AMF pour le soutien des communes. Le maire donne lecture au conseiller du manifeste de l'AMF rédigé suite au dernier congrès des maires (voir texte complet de la délibération en annexe)

Le conseil après délibération, vote par 6 voix pour et 2 abstentions le manifeste au soutien des communes de l'AMF objet de l'annexe jointe.

## 11. Informations et questions diverses

- ✓ Problématique santé d'Eric Lebrec. La période de mi-temps thérapeutique d'Eric Lebrec se termine à la mi-mars. Nous avons donc lancé la procédure de reprise. La visite du médecin du travail a eu lieu jeudi 10 janvier 2019.
- ✓ Dossier revendication de la Copropriété du moulin de Croisy à traiter : réunion avec le syndic le 19 janvier à 10h00.  
Le courrier n'a pu être examiné complètement et surtout analysé, faute de temps.  
Le conseil demande au maire de constituer un dossier de réponse avec les éléments nécessaires aux réponses et explications à donner à la réunion du 19 janvier.
- ✓ Document unique des risques au travail : une réunion d'avancement des actions est impérativement à organiser avec les adjoints et le personnel. Le maire propose le mardi 15 janvier 2019 à 9 h00.
- ✓ Nécessité de faire un arrêté d'utilité publique du terrain AB 274 (bande le long de la RD65), dès que l'acte de la vente sera signé.
- ✓ Information de notre députée Séverine Gipson sur les 4 mesures prises par l'Assemblée pour le nouveau contrat avec la Nation.

## 12. Prochain rendez-vous :

Conseil municipal le 01 février 2019

Réunion d'analyse du courrier de la copropriété du moulin : samedi 19 janvier à 10h00

Réunion avec SNA sur les 2 projets proposés à la DETR le mercredi 16 janvier à 10h00

Réunion d'avancement des actions du document unique de sécurité le mardi 15 janvier à 9 h00

Vœux du département le lundi 14/01/2019 à 18h00 au département.

Vœux de P Lehongre et Cécile Caron : le mercredi 16 janvier à 19 h à la salle Leclerc

Vœux B Le Maire et Séverine Gipson le 19 janvier à 16 h00 à Verneuil sur Avre

Vœux Vaux sur Eure : le 19 janvier à 18 h00

Messe à Croisy ce même jour à 18h30

Vœux de Sébastien Le cornu et M François Ouzilleau : le 26 janvier à 11 h00 à Vernon.

Pour Certifié Conforme,

Jean Michel de Monicault

Maire de Croisy sur Eure

## Annexe : délibération sur le manifeste de l'AMF voté au congrès des maires en novembre 2018

**Vu** que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

**Vu** que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

**Vu** qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

**Vu** qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

**Considérant que** l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

**Considérant que :**

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;

- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;

- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;

- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;

- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte

- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées

- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;

- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;

- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

**Considérant que** nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;

- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;

- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

**Considérant que** L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de

- solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
  - 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
  - 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
  - 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
  - 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
  - 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

**Ceci étant exposé,**

**Considérant que** le conseil municipal de Croisy sur Eure est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil municipal de Croisy sur Eure de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal de Croisy sur Eure après en avoir délibéré, vote par 5 voix pour et deux abstentions la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

. Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

*Remarque : la discussion porte sur la nécessité de voter un texte porté par l'AMF qui est une association national et politique. Il est noté que cette association est l'association de tous les maires de France et de leur commune que soit leur couleur politique et que cette synthèse est rédigée pour les soutenir dans leur fonction et les actions qu'ils doivent mener pour gérer leur commune dans tous les domaines de leur responsabilité.*